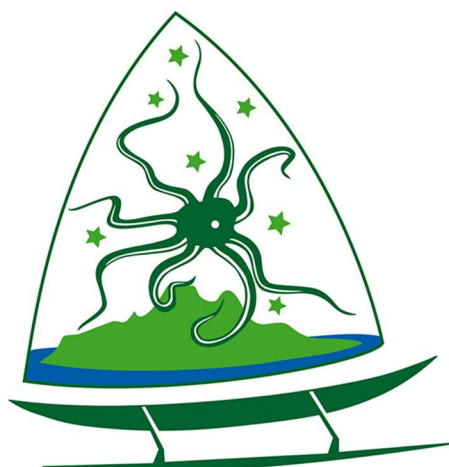


COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I



HAVA'I

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ÎLES SOUS LE VENT

**Projet de rénovation et de rehaussement de la clôture
d'enceinte du dépôt de Maupiti,
incluant la rénovation du portail d'accès.**

CAHIER DES CHARGES

1. Contexte du projet

Dans le cadre de la sécurisation et de l'entretien des infrastructures destinés à la gestion des déchets sur le territoire de la communauté de communes Hava'i, et plus précisément concernant le dépotoir de Maupiti, il a été décidé de mettre en place un projet de rénovation, et de rehaussement de la clôture d'enceinte du dépotoir de Maupiti, incluant également la rénovation de son portail d'accès.

La rénovation et le rehaussement de la clôture et de son portail d'accès, permettra notamment de respecter les exigences en matière de sécurité, relatif au contrôle des accès sur le dépotoir. De plus, la situation du dépotoir, attenant au lagon, engage également la CCH sur l'importance de la mise en place d'un rehaussement de la clôture, dans le but d'éviter tout dispersement des déchets pouvant être volatile et/ou emporter par l'action des animaux et ce dans un but de préservation de l'environnement

2. Description du projet

Il est demandé au prestataire de réaliser un devis concernant :

- **Clôture existante en parpaing:** La clôture existante est en parpaing et doit être rehaussée avec du grillage.
- **Rehaussement du grillage:** Le grillage doit être rehaussé de 3 mètres de hauteur
- **Portail:** Le portail existant doit être remplacé par un portail similaire en termes de design et de matériaux
- **Matériel résistant en milieu salin:** Tous les matériaux, y compris le grillage, le ciment, les fixations, la peinture, et le portail, doivent être adaptés à un environnement salin

3. Détails pour chaque poste de réalisation

3.1. Rénovation de la structure existante :

- Exécution et la pose d'une clôture en tubes métalliques sur muret en parpaings pleins, tubes métalliques en partie démontable, scellée au muret.
- Structure autoportante comprenant : Poteaux en profilé tubulaire galvanisé, muni de pattes de scellement et scellé dans le muret, sur 3,00 m de hauteur.

3.2. Rehaussement du grillage:

- Fourniture et installation du grillage de 3 mètres de hauteur.
- Fixation solide du grillage aux poteaux existants.
- Assurer que le grillage est tendu et en bon état.

3.3. Remplacement du portail:

- Fourniture et installation d'un nouveau portail résistant en milieu salin.
- Portail avec système de verrouillage sécurisé.
- Peinture du portail pour protéger contre la corrosion.

3.4. Matériaux résistants en milieu salin :

- Tous les matériaux utilisés doivent être spécifiquement conçus pour résister à l'environnement salin.
- Vis en acier inoxydable

4. Délais

Le délai d'exécution du projet doit être précisé. Le délai commence à la date de signature du contrat.

5. Pénalités de retard

Tout retard dans l'exécution du projet entraînera des pénalités financières. Les pénalités sont définies comme suit :

- 1/3000^{ème} par jour de retard du montant HT de l'ensemble du marché, de la tranche considérée ou du bon de commande (CCAG Travaux) .

6. Conditions générales

Avant le début des travaux, l'entrepreneur doit obtenir toutes les autorisations nécessaires des autorités communales pour s'assurer que le projet est conforme aux réglementations locales.

La CCH se réserve le droit de faire effectuer des inspections régulières pour s'assurer que les exigences techniques, sanitaires et environnementales minimales sont respectées pendant la réalisation des travaux. En cas de non-conformité, des mesures correctives doivent être prises immédiatement par l'entrepreneur.

Toutes les parties impliquées dans ce projet doivent se conformer aux normes de sécurité et aux réglementations locales en vigueur. Le client se réserve le droit d'inspecter et d'approuver tous les matériaux et le travail effectué.

L'entreprise est entièrement responsable de la gestion des déchets de chantier générés lors de la rénovation de la clôture et du rehaussement du grillage.

Tous les coûts liés à la collecte, au transport, au recyclage et à l'élimination des déchets de chantier sont à la charge de l'entreprise.

Ce cahier des charges doit être inclus dans le contrat entre le client et l'entrepreneur. Toutes les parties impliquées doivent respecter les termes de ce cahier des charges pour garantir le succès du projet de rénovation de la clôture existante.

7. Exigences particulières

7.1. Exigences Techniques:

- Toutes les opérations de rénovation doivent être réalisées conformément aux normes techniques nationales et locales applicables en matière de construction et de sécurité.
- Les travaux doivent être exécutés par des professionnels qualifiés et licenciés, conformément à la législation en vigueur.
- Les matériaux utilisés doivent être de qualité et adaptés à l'environnement salin, conformément aux recommandations des experts techniques.

7.2. Exigences Sanitaires:

- Assurer la gestion appropriée des déchets de construction conformément aux réglementations locales et nationales. Les déchets doivent être collectés et éliminés selon les normes en vigueur.
- Veiller à ce que les travailleurs respectent les normes de sécurité sur le chantier, notamment en fournissant l'équipement de protection individuelle nécessaire.

7.3. Exigences Environnementales:

- Minimiser les impacts environnementaux en utilisant des techniques de construction respectueuses de l'environnement.
- Éviter tout déversement de produits chimiques ou de déchets dans les zones environnantes, notamment dans les eaux salines, conformément aux réglementations environnementales.
- L'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement est encouragée.